

Objectif EcoEnergie

Le partenaire de l'efficacité énergétique

DEMANDE DE RATTACHEMENT A LA CONVENTION

**Encouragez les économies d'énergie, réduisez les émissions de CO2.
Nous vous soutenons financièrement grâce à nos solutions ECO RENOVA®**



**UN PROGRAMME DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
proposé par Objectif EcoEnergie**



Le Partenaire de l'efficacité énergétique
www.certificats-economies-energie.com

CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

ENTRE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique
10 boulevard Gaston Serpette
BP 53606
44 036 Nantes Cedex

ci-après désigné par « **Le Partenaire** »

d'une part,

ET

Objectif EcoEnergie, Société par Action Simplifiée au capital de 500 000 €, dont le siège est à Ussel (Corrèze) 8, avenue Thiers BP 19, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brive la Gaillarde (Corrèze) et identifiée au Répertoire national des Entreprises sous le numéro SIRENE : 523 814 358 et SIRET : 523 814 ;

Représentée par Monsieur Pierre-Benoît CHEZE, Président de la Société agissant dans le cadre de son objet social et ayant tous pouvoirs aux termes des statuts ;

ci-après désignée par « **Objectif EcoEnergie** »,

d'autre part,

Objectif EcoEnergie et le partenaire ont conclu, le un Protocole d'Accord « en faveur de l'efficacité énergétique », par lequel les Parties ont défini les conditions de mise en œuvre de leur partenariat en matière de Maîtrise de la Demande d'Énergie et de développement des énergies renouvelables sur des opérations éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente Convention d'Application a pour objet d'une part, de déterminer le programme d'opérations MDE que le partenaire s'engage à réaliser ou faire réaliser et d'autre part, de déterminer le montant de la participation financière que **Objectif EcoEnergie** s'engage à verser au partenaire sous réserve de la délivrance des CEE demandés par **Objectif EcoEnergie**.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES OPERATIONS

D'un commun accord, les Parties retiennent le programme d'opérations, préalablement défini par le partenaire, suivant :

Descriptif des opérations :

Isolation de plancher (sous porche) du bâtiment administratif sis Délégation Mer et Littoral - 9 Bd de Verdun - 44616 ST NAZAIRE

Isolant ACERMI, R>=3

Surface isolée : 40 m²

Chauffage combustible

Zone climatique H2

Secteur Tertiaire bureaux

Critères d'éligibilité :

Isolant ACERMI

R>=3

Estimation CEE en kWh cumac :

112 800 Kwh Cumac

Liste des pièces demandées :

Facture des travaux

Attestation sur l'Honneur

Descriptif sous réserve des éléments transmis en conformité avec les exigences des opérations standardisées donnant lieu à des CEE. En cas de non transmission d'une pièce ou d'un ensemble de pièces de type documents techniques, financiers ou comptables relatifs à la réalisation de chaque action listée ci-dessus pendant la période de délivrance des CEE, fixée à un an après réception des ouvrages, un avenant sera appliqué sur le(s) poste(s) concerné(s). Le montant de l'avenant sera calculé en fonction des postes rajoutés ou supprimés selon le détail de la prime définies par postes, en article 2 sans aucune pénalité.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION FINANCIERE d'Objectif EcoEnergie

Objectif EcoEnergie s'engage à participer financièrement aux opérations susvisées selon les modalités suivantes :

500 €

Selon convention cadre

La Participation financière d'Objectif EcoEnergie sera versée au plus tard le 30 du mois M+1 à compter de la date de notification de la délivrance de l'Administration relative aux opérations concernées et dont le dossier de demande aura été déposé par **Objectif EcoEnergie**.

Destinataire de l'accusé de réception :

Date :

Signature :
Objectif EcoEnergie

Le Partenaire